



# GRAINE DE MASSAGE

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Siège social : 76 rue des Marronniers – 91250 Tigery  
Lieu de formation : 2 place Liedekerke Beaufort – 91250 Tigery  
E-mail : [info@grainedemassage.com](mailto:info@grainedemassage.com)

### Article 1 – Désignation de l'organisme de formation

Graine de Massage est un organisme de formation professionnelle proposant notamment des actions de formation dans les domaines du massage, du bien-être et de l'accompagnement du bébé, de l'enfant et de ses parents.

Les formations peuvent être dispensées en présentiel, notamment à Tigery (91250), en intra-entreprise sur devis, ainsi qu'à distance, notamment sous forme d'E-learning, seules ou dans le cadre de partenariats.

### Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») régissent les relations entre Graine de Massage et toute personne physique ou morale passant commande d'une prestation de formation.

Elles s'appliquent à toute inscription, commande, devis accepté, convention, contrat ou achat de formation, sauf dispositions particulières écrites figurant dans le document contractuel applicable.

Toute inscription ou commande vaut acceptation des présentes CGV. Les dispositions impératives applicables au statut du client ou au dispositif de financement concerné demeurent applicables.

En cas de contradiction, les dispositions impératives de la loi, puis les stipulations particulières du contrat, de la convention, du devis ou du dispositif de financement concerné prévalent sur les présentes CGV.

### Article 3 – Informations relatives aux formations

Avant l'inscription, Graine de Massage communique les informations essentielles relatives à la formation : intitulé, objectifs, contenu, durée, modalités, prérequis, modalités d'évaluation, moyens pédagogiques et techniques et, lorsque cela est pertinent, qualité des intervenants via son site internet [www.grainedemassage.com](http://www.grainedemassage.com) ou via le programme de formation ou catalogue de formations lorsque celui est demandé.

Les contenus, supports, modalités pédagogiques, intervenants, lieux ou horaires peuvent être adaptés lorsque cela est nécessaire au bon déroulement de la formation, à la sécurité, aux contraintes techniques, à la dynamique du groupe ou à l'évolution des exigences réglementaires, sous réserve de ne pas modifier substantiellement l'objet ou les objectifs de la formation.

Les photographies, illustrations, exemples, programmes et contenus commerciaux présentés sur les supports de communication sont indicatifs lorsque la nature de la prestation justifie des adaptations.



## Article 4 – Inscription, devis et formation du contrat

Lorsqu'un devis est établi, il doit être retourné daté et signé avec la mention « Bon pour accord », ou être accepté par tout moyen permettant d'établir l'accord du client.

L'inscription est définitive selon les modalités prévues dans le document contractuel applicable et, lorsque cela est requis, après validation du financement ou retour de signature de la convention de formation.

Graine de Massage se réserve le droit de refuser une inscription lorsque les prérequis ne sont pas remplis, lorsque les conditions d'accès ne permettent pas une réalisation satisfaisante de la formation, lorsque la capacité maximale est atteinte ou en cas d'impayé antérieur.

Pour une personne physique concluant un contrat de formation à titre individuel et à ses frais, le contrat de formation professionnelle et les dispositions impératives du Code du travail prévalent sur toute stipulation contraire des présentes CGV. Un dépôt de caution du montant total de la formation est demandée pour valider l'inscription.

## Article 5 – Prix et modalités de paiement

Les prix applicables sont ceux figurant sur le devis, le contrat, la convention, la plateforme d'inscription ou le document commercial applicable au moment de la commande. Sauf indication contraire, les prix sont exprimés toutes taxes comprises.

Les modalités de règlement et, le cas échéant, l'échéancier sont ceux prévus dans le document contractuel applicable.

Tout paiement doit être effectué selon les modalités et aux échéances convenues. Un paiement ne peut être considéré comme effectué qu'à compter de son encaissement effectif.

En cas de retard de paiement d'un client professionnel, Graine de Massage peut appliquer, sans mise en demeure préalable lorsque la loi le permet, les pénalités de retard prévues par la réglementation ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement applicable entre professionnels.

En cas d'impayé ou de retard significatif, Graine de Massage peut suspendre les accès, prestations ou livraisons non encore exécutés, sous réserve des dispositions impératives applicables.

## Article 6 – Régimes de financement

### 6.1 – Entreprise ou professionnel

Lorsque la formation est commandée par une entreprise ou un professionnel dans le cadre de son activité, les conditions financières du devis, de la convention ou du contrat s'appliquent.

### 6.2 – Personne physique autofinancée

Lorsque le participant conclut un contrat de formation à titre individuel et à ses frais, les dispositions spécifiques du Code du travail relatives à ce contrat s'appliquent, notamment en matière de rétractation, de paiement et de cessation anticipée.



# GRAINE DE MASSAGE

---

Aucune stipulation des présentes CGV ne saurait avoir pour objet de priver le participant des droits impératifs qui lui sont accordés par la loi.

## **6.3 – CPF / Mon Compte Formation**

Lorsque la formation est achetée via Mon Compte Formation, les règles de la Caisse des Dépôts, les conditions générales d'utilisation de la plateforme, les règles CPF en vigueur et les documents contractuels applicables au dossier prévalent.

Graine de Massage applique les procédures imposées dans le cadre de son référencement et de la gestion des dossiers CPF.

## **Article 7 – Prise en charge par un financeur**

Le client ou participant demeure responsable de sa demande de financement, de la transmission des pièces nécessaires et du respect des délais imposés par le financeur.

Lorsque l'accord de prise en charge est requis avant le début de la formation, il doit être communiqué à Graine de Massage dans les délais demandés.

En cas de refus, de prise en charge partielle, de non-présentation des justificatifs ou de non-paiement par le financeur, le solde sera mis à la charge du client ou participant.

## **Article 8 – Annulation et report par le client – formations en présentiel**

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par écrit à [info@grainedemassage.com](mailto:info@grainedemassage.com). La date de réception de l'e-mail fait foi.

Pour les clients professionnels, toute annulation reçue au moins six semaines calendaires avant le début de la session peut être effectuée sans frais, sauf conditions particulières prévues au devis ou à la convention.

Pour toute annulation reçue moins de six semaines avant le début de la session, Graine de Massage facturera la totalité du montant prévu au devis.

Toute demande de report est soumise à l'accord préalable de Graine de Massage et aux places disponibles; celle-ci doit intervenir 6 semaines avant le début de la session de formation. Un report n'est jamais automatique.

Pour les personnes physiques concluant un contrat de formation à titre individuel et à leurs frais, les règles du Code du travail et les conditions du contrat de formation prévalent.

## **Article 9 – Annulation ou report du fait de Graine de Massage**

Graine de Massage peut exceptionnellement reporter, modifier ou annuler une session pour des raisons pédagogiques, organisationnelles, techniques, de sécurité, d'indisponibilité d'un intervenant, de nombre insuffisant de participants ou en cas de force majeure.



# GRAINE DE MASSAGE

---

En cas d'annulation imputable à Graine de Massage et hors force majeure, les sommes correspondant à une prestation non réalisée sont remboursées ou, avec l'accord du client, reportées sur une autre session.

Sauf disposition impérative contraire, Graine de Massage ne pourra être tenue au paiement d'une indemnité supplémentaire au titre de l'annulation ou du report, notamment pour les frais de transport, d'hébergement, de perte d'exploitation ou autres frais indirects engagés par le participant.

## **Article 10 – Annulation Formations offertes, incluses ou avantages commerciaux**

Lorsqu'une formation, un module, un accès ou un avantage est offert ou inclus sans facturation distincte, il constitue un avantage commercial ou une composante de la prestation principale et ne peut être considéré comme une prestation indépendante.

Sauf engagement écrit contraire, un avantage offert ou inclus n'est ni remboursable, ni convertible en elearning, ni reportable.

Graine de Massage peut proposer une modalité alternative. Cette faculté ne constitue pas un droit acquis, et reste au bon vouloir de Graine de Massage

## **Article 11 – Annulation Parcours composés de plusieurs modules**

Lorsque plusieurs modules composent un parcours, l'inscription porte sur le parcours dans les conditions prévues au devis, contrat ou document d'inscription.

Les modules peuvent être suivis dans un ordre différent. Toutefois, le changement de date ou le report individuel d'un module pour convenance personnelle n'est pas possible, seule la présentation d'un certificat médical permettra de suivre le module concerné en Elearning lorsque cela est possible et le report du présentiel en fonction des disponibilités si le E-learning n'existe pas pour le module.

Une absence à un module ne crée aucun droit automatique à remboursement, à remplacement par une autre prestation ou à report, sauf disposition légale ou contractuelle contraire.

## **Article 12 – Conditions particulières des formations E-learning**

Les formations E-learning sont accessibles via une plateforme numérique selon les modalités communiquées au participant. L'accès est strictement personnel, incessible et non transférable.

L'ouverture des accès et la mise à disposition des contenus constituent le commencement d'exécution de la prestation lorsque le participant peut effectivement accéder aux contenus.

Une fois les accès ouverts, les contenus mis à disposition et l'exécution commencée, aucune annulation pour simple convenance personnelle ne pourra être acceptée.

Lorsque le participant demande expressément que l'exécution de la prestation numérique commence avant l'expiration du délai de rétractation, Graine de Massage recueille, lorsque la loi l'exige, son accord exprès ainsi que la reconnaissance de la perte de son droit de rétractation dans les conditions légalement requises.



# GRAINE DE MASSAGE

---

Pour les contrats individuels relevant du Code du travail, les règles spécifiques du contrat de formation professionnelle et les dispositions légales impératives demeurent prioritaires.

## **Article 13 – Accès à la plateforme et obligations techniques**

Les identifiants de connexion sont personnels et confidentiels. Le participant est responsable de leur conservation et s'interdit de les communiquer, prêter, vendre ou transmettre à un tiers.

Toute utilisation frauduleuse ou tout partage d'identifiants peut entraîner la suspension ou la fermeture de l'accès, sans préjudice des autres droits de Graine de Massage.

Le participant doit disposer d'un équipement, d'un navigateur et d'une connexion Internet compatibles avec la formation.

Graine de Massage ne saurait être tenue responsable d'une impossibilité d'accès résultant de l'équipement du participant, de son fournisseur d'accès, d'un logiciel tiers, d'une coupure générale d'Internet ou d'un événement extérieur à son contrôle.

En cas d'incident technique imputable à la plateforme utilisée par Graine de Massage, le participant doit le signaler rapidement afin qu'une solution raisonnable puisse être recherchée.

## **Article 14 – Propriété intellectuelle**

L'ensemble des supports, textes, photographies, illustrations, vidéos, documents, protocoles, séquences, exercices, méthodologies, outils, contenus pédagogiques, éléments graphiques, signes distinctifs et savoir-faire développés ou utilisés par Graine de Massage demeure sa propriété ou celle de ses ayants droit.

Aucun transfert de propriété intellectuelle n'est opéré au profit du participant du seul fait de son inscription ou du paiement de la formation.

Le participant bénéficie uniquement d'un droit personnel d'utilisation des contenus dans le cadre de sa formation et, sous réserve des présentes CGV, de l'exercice professionnel des compétences effectivement acquises.

Sont notamment interdits sans autorisation écrite préalable de Graine de Massage : la reproduction, adaptation, traduction, représentation, diffusion, transmission, mise en ligne, vente, location, sous-licence, enregistrement, captation, extraction ou exploitation commerciale des supports et contenus.

Le participant s'interdit également de mettre les supports ou contenus à la disposition de tiers, gratuitement ou contre rémunération, sous quelque forme que ce soit.



## **Article 15 – Restriction d'utilisation du savoir-faire à des fins de formation concurrente**

La formation dispensée par Graine de Massage constitue un investissement pédagogique et commercial spécifique. L'accès aux contenus et au savoir-faire transmis n'emporte aucune cession au participant du droit de reproduire ou de commercialiser le dispositif pédagogique de Graine de Massage.

Pendant la durée de la formation et pendant 10 ans à compter de sa fin, le participant s'interdit, à titre professionnel et contre rémunération, de concevoir, commercialiser, organiser ou dispenser une formation ayant pour objet principal de former des tiers à un protocole, une méthode ou une compétence reproduisant de manière substantielle le contenu ou le protocole spécifique enseigné par Graine de Massage, lorsque cette activité constitue une offre concurrente directe.

La présente restriction est limitée à l'activité de formation. Elle ne limite pas l'exercice professionnel de la compétence acquise : le participant reste libre d'utiliser les compétences apprises dans sa pratique, d'exercer son activité, de recevoir sa clientèle et de proposer des prestations de massage ou de bien-être.

Cette restriction ne fait pas obstacle à la transmission ponctuelle d'informations générales dans le cadre normal de l'activité professionnelle, dès lors qu'elle ne constitue pas une formation concurrente structurée exploitant les supports, protocoles ou savoir-faire spécifiques de Graine de Massage.

La clause est limitée à 10 ans et au territoire français (dom-tom compris) afin de protéger les intérêts légitimes de Graine de Massage tout en préservant la liberté professionnelle du participant.

Toute violation pourra engager la responsabilité contractuelle du participant, sans préjudice des droits de Graine de Massage au titre de la propriété intellectuelle, du secret des affaires et de la concurrence déloyale.

## **Article 16 – Confidentialité et savoir-faire**

Le participant s'engage à préserver la confidentialité des informations, méthodes, documents, procédés, supports, données, informations commerciales et éléments pédagogiques qui lui sont communiqués comme confidentiels ou qui présentent objectivement un caractère confidentiel. Il s'engage à ne pas diffuser les protocoles, documents, images, méthodes sur les différents réseaux sociaux (Instagram, facebook, linkedin, whatsapp, tiktok etc ...) sans l'accord écrit de Graine de massage.

Il s'interdit de les communiquer à des tiers ou de les exploiter à des fins étrangères à sa formation et à l'exercice autorisé de son activité.

Cette obligation demeure applicable après la fin de la formation aussi longtemps que les informations concernées conservent un caractère confidentiel.

## **Article 17 – Photographies, vidéos et enregistrements**

Le participant ne peut enregistrer, filmer ou photographier les formations, les supports, les démonstrations ou les autres participants à des fins de reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation préalable.



# GRAINE DE MASSAGE

---

Les photographies ou vidéos réalisées par Graine de Massage pendant les formations ne peuvent être utilisées par le participant à des fins commerciales ou promotionnelles sans autorisation préalable.

Lorsque des personnes sont identifiables, toute utilisation de leur image doit respecter les règles applicables au droit à l'image et aux données personnelles. Les autorisations nécessaires sont recueillies séparément lorsque cela est requis.

## Article 18 – Attestations, certificats et documents de fin de formation

Sous réserve de la participation effective, du respect des modalités de la formation et, le cas échéant, de la réussite aux évaluations prévues, Graine de Massage délivre les documents de fin de formation prévus pour l'action concernée.

La délivrance d'une attestation est conditionnée à la réalité de la participation et à la fourniture des informations ou justificatifs nécessaires.

Une attestation de formation ne vaut pas certification, titre ou diplôme lorsque la formation ne prépare pas à une certification ou qualification officiellement identifiée.

En cas d'absence, d'abandon, de non-respect des conditions de participation ou de non-validation des évaluations, Graine de Massage peut refuser la délivrance d'un document attestant une réussite ou une validation qui n'a pas été acquise.

## Article 19 – Obligations du participant

Le participant s'engage notamment à :

- fournir des informations exactes et actualisées lors de l'inscription ;
- respecter les prérequis de la formation et signaler toute difficulté susceptible d'affecter sa participation ;
- respecter les horaires, consignes pédagogiques, règles de sécurité et instructions des intervenants ;
- adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les intervenants, les locaux et le matériel ;
- ne pas communiquer ses identifiants de connexion ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle, la confidentialité et les restrictions d'utilisation des contenus ;
- respecter le règlement intérieur applicable ;
- ne pas utiliser les enseignements dans un cadre contraire aux indications, limites et précautions exposées pendant la formation.

En cas de comportement gravement perturbateur, dangereux, violent, discriminatoire, frauduleux ou contraire au règlement intérieur, Graine de Massage pourra prendre toute mesure prévue par celui-ci, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sans préjudice des sommes restant dues lorsque la loi le permet.



## Article 20 – Responsabilité

Graine de Massage met en œuvre les moyens pédagogiques et techniques nécessaires à la réalisation des formations. Sauf disposition légale impérative contraire, son obligation est une obligation de moyens.

Les formations dispensées par Graine de Massage ont une finalité pédagogique et professionnelle. Elles ne constituent pas, sauf mention expresse contraire, un acte médical, paramédical, thérapeutique ou de diagnostic. Les formations dispensées par Graine de massage ont une finalité pédagogique d'accompagnement des familles.

Le participant demeure responsable de l'utilisation qu'il fait des compétences acquises et doit respecter les règles professionnelles, réglementaires, déontologiques et de sécurité applicables à son activité.

Graine de Massage ne saurait être responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation des enseignements, d'une pratique contraire aux consignes, d'informations inexactes fournies par le participant, de son équipement, d'un tiers ou d'un événement extérieur à son contrôle.

Aucune limitation de responsabilité ne s'applique lorsque la loi interdit une telle limitation.

## Article 21 – Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux conditions de la force majeure au sens du droit français.

Lorsque l'empêchement est temporaire, l'exécution des obligations concernées peut être suspendue pendant la durée de l'événement. Lorsque l'empêchement est définitif, les conséquences contractuelles sont déterminées conformément au droit applicable.

Sont notamment susceptibles, selon les circonstances et sous réserve de leur qualification juridique, de constituer des événements extérieurs empêchant l'exécution : catastrophe naturelle, incendie, panne majeure, indisponibilité exceptionnelle d'un lieu ou intervenant, décision administrative, épidémie, mouvement social d'ampleur, interruption des réseaux ou tout autre événement échappant raisonnablement au contrôle de Graine de Massage.

## Article 22 – Données personnelles

Graine de Massage traite les données nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'organisation et au suivi des formations, à la facturation, au suivi des financements, à la certification et, lorsque cela est autorisé, à la prospection commerciale.

Les traitements sont réalisés conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés.

Les demandes relatives aux données personnelles peuvent être adressées à [info@grainedemassage.com](mailto:info@grainedemassage.com). Les modalités détaillées de traitement, de conservation et d'exercice des droits sont précisées dans la politique de confidentialité de Graine de Massage.



## Article 23 – Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à [info@grainedemassage.com](mailto:info@grainedemassage.com) en exposant précisément les faits concernés et, lorsque cela est utile, en joignant les justificatifs nécessaires.

Graine de Massage s'engage à examiner la réclamation et à rechercher prioritairement une solution amiable.

La réclamation préalable constitue la première étape de tout règlement amiable et, lorsque le client est un consommateur, doit être effectuée avant toute saisine du médiateur de la consommation.

## Article 24 – Médiation de la consommation

Lorsque le client a la qualité de consommateur et qu'une réclamation écrite préalable n'a pas permis de résoudre le litige, il peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève Graine de Massage, dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Le médiateur doit être référencé par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) et être compétent pour le secteur concerné.

Les coordonnées complètes du médiateur désigné :

Médiation Professionnelle - *Médiateur de la Consommation* - Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

<https://www.mediateur-consommation-smp.fr/>

## Article 25 – Droit applicable et règlement amiable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Les parties recherchent prioritairement une solution amiable à tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, sans préjudice des droits impératifs du client ou du participant.

## Article 26 – Juridiction compétente

Pour les clients consommateurs ou non-professionnels, les règles légales de compétence territoriale et matérielle s'appliquent.

Pour les relations entre professionnels, et lorsque les conditions légales permettant une clause attributive de compétence sont réunies, tout litige pourra être soumis aux juridictions compétentes du ressort du siège social de Graine de Massage, sous réserve des règles impératives applicables.



## **Article 27 – Acceptation des CGV**

L'inscription à une formation, la signature d'un devis, contrat ou convention, ou tout acte manifestant la volonté de bénéficier de la prestation emporte reconnaissance de la prise de connaissance et acceptation des présentes CGV.

Le client ou participant reconnaît notamment avoir été informé, selon son statut, des modalités de financement, des conditions d'annulation et de report, des conditions particulières des formations E-learning, des règles de propriété intellectuelle, de la restriction applicable à la formation concurrente et des modalités de réclamation.

## **Article 28 – Documents contractuels et ordre de priorité**

Les présentes CGV sont complétées, selon la situation, par le devis, la convention de formation, le contrat de formation professionnelle, le règlement intérieur, le programme ou de financement et tout document particulier accepté par les parties.

En cas de contradiction, l'ordre de priorité est le suivant : 1) dispositions légales impératives ; 2) règles impératives du dispositif de financement concerné ; 3) contrat ou convention signé(e) ; 4) devis accepté ; 5) règlement intérieur et documents pédagogiques applicables ; 6) présentes CGV.